

FICHE TECHNIQUE

STYROBETON®

DESCRIPTION DU PRODUIT :

Billes de polystyrène expansé, calibrées, traitées

COMPOSITION TYPE :

Le polystyrène expansé est fabriqué à partir d'un homopolymère de styrène contenant du pentane comme agent d'expansion

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PRODUIT :

Granulométrie 1,5-2,5 mm
Masse volumique apparente 22 kg/m³

AGREMENTS :

Avis technique du CSTB 13/16-1346 : chape de béton allégé pour la réalisation de locaux classés P2E2

Avis SOCOTEC ZX 0232-2 : procédé de forme de pente pour toit terrasse recevant une étanchéité bitumineuse

FORMULES D'ORIENTATION :

Désignation de la formule (densité)	Ciment en kg/m ³	Sable kg	Eau litres	Styrobeton® litres	Rc 28 jours
500	380	50	160	950	< 2MPa
700	380	240	185	900	< 2MPa
900	380	440	190	800	> 5MPa
1100	380	585	195	700	> 5MPa
1300	380	830	195	600	> 5MPa

Seuls les bétons de formulation 900,1100 et 1300 kg/m³ sont admis dans l'ATec 13/16-1346
Les bétons de formulation 500 et 700 kg/m³ ne peuvent être utilisés que comme matériau de ravaillage

CONDITIONNEMENT STANDARD :

Sacs en polypropylène tressés de 200 litres ou 500 litres

Nous conseillons l'utilisation des produits dans un délai de 6 mois après la date d'achat.
Les produits doivent être stockés dans un endroit frais et sec, à l'abri des intempéries, du gel, de l'eau et du soleil

Les informations contenues dans la présente fiche technique ne concernent que le produit spécifiquement mentionné et son utilisation. Les informations fournies au travers du présent document se basent sur des données techniques fiables ; toutefois COLLET SAS ne fournit aucune garantie d'exhaustivité ou d'exactitude de ces informations, et COLLET SAS n'assume aucune responsabilité résultant de leur utilisation ou vis-à-vis de toutes réclamations, préjudices ou dommages subis par un tiers. Toute personne recevant ces informations doit exercer son jugement propre en ce qui concerne leur utilisation appropriée et il incombe à l'utilisateur d'évaluer, avant toute utilisation, si le produit convient (y compris en matière de sécurité) à l'usage particulier auquel il le destine.